



Temps de travail hebdo en contrat interim

Par **chappaz**, le **28/10/2008** à **14:22**

Bonjour,
Je suis sous contrat intérim depuis mars 2008 qui se termine mi-décembre.
J'effectue comme mentionné dans mon contrat 39h par semaine du lundi au vendredi et suis rémunéré pour 39h.
Aujourd'hui, l'entreprise utilisatrice veut réduire mon temps de travail à savoir ne plus me faire travailler le vendredi matin donc 5h en moins par semaine.
Sont ils dans leur droit? ou sont ils tenus de respecter le contrat et ce jusqu'à son terme?
Que se passe-t'il en cas de désaccord?
Merci par avance.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **28/10/2008** à **15:08**

Bonjour,
Votre employeur est l'agence d'intérim et non l'entreprise. Donc à voir avec votre employeur.
Cordialement

Par **chappaz**, le **28/10/2008** à **15:35**

Merci de m'avoir répondu. Je sais très bien que mon employeur c'est l'agence d'intérim. Je les ai déjà contactés et ils m'ont répondu que l'entreprise utilisatrice pouvait casser le contrat, vrai ou faux? Ce que je veux savoir, étant donné que j'ai un contrat pour 39h hebdo, mon employeur doit-il l'honorer?
Cordialement